



Bulletin d'inscription 2025-2026

Tarifs pour l'année 2025-2026 et règlement intérieur sur la page jointe.

NOM / _____ / Prénom / _____ /.

Adresse / _____ /.

Code postal / _____ / Ville / _____ /

Date de naissance : / ___ / ___ / ___ / lieu de naissance : / _____ /

Téléphone / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / Portable / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Mail :@.....

souhaite m'inscrire à la chorale **Voix Si Voix La** Pupitre / _____ /

souhaite m'inscrire à la chorale **Graines de Voix** (enfant : 7 à 13 ans, à l'appréciation de la chef de chœur)

souhaite m'inscrire à la chorale **Teenage Voice** (ado de 12 à 20 ans, à l'appréciation de la chef de chœur)

Règlement :

par chèque à l'ordre de Voix Si Voix La (Règlement de la totalité en un ou plusieurs chèques, lors de la pré-inscription, 1er chèque débité à la rentrée)

en espèces

Droit à l'image et au son :

J'autorise VOIX SI VOIX LA à utiliser des photos ou vidéos prises à l'occasion des activités proposées par l'association, sur les supports d'information de la chorale (programmes, affiches, site internet, DVD, journaux...), ainsi que les enregistrements vocaux des répétitions ou concerts dans un but publicitaire ou vente de CD.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la chorale (page jointe)

A, le

Signature : / _____ /

Pour les mineurs, signature des parents : / _____ /

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHORALE “VOIX SI VOIX LA”
ET DE SES DEUX SECTIONS “TEENAGE VOICE” et “GRAINES DE VOIX”

Article 1 : La chorale est une association à but non lucratif type loi 1901 constituée le 25 octobre 2016, inscrite en Préfecture de Maine-et-Loire sous le n° W491015158.

Article 2 : L'adhésion à l'association est soumise au règlement d'une cotisation annuelle, fixée lors de l'Assemblée Générale qui a lieu au mois de janvier chaque année. Elle ne devient effective qu'après acceptation du bureau et le paiement dans un délai maximum d'un mois (l'étalement sur plusieurs mois est accepté).

Article 3 : Les sections jeunes “Teenage Voice et “Graines de Voix” sont ouvertes aux enfants à partir de 7 ans. L'adhésion à la chorale adulte “Voix Si Voix La” se fait à partir de 18 ans révolus.

Article 4 : Chacun reste libre de quitter l'association en cours d'année. Toutefois, aucun remboursement, même partiel, de la cotisation ne pourra être exigé.

Article 5 : L'association a souscrit une assurance Responsabilité Civile (RC) auprès de la SMACL. Elle se limite aux horaires et aux lieux de répétition, concerts et autres activités... Chaque adhérent doit avoir également souscrit sa propre RC (une attestation de celle-ci pourra être exigée à tout moment).

Article 6 : Une participation régulière aux répétitions, manifestations et week-ends d'avant concerts est nécessaire pour le bon déroulement de l'activité. Toute absence doit être signalée à un responsable (membre du Conseil d'Administration ou responsable de pupitre). Pour toute remarque ou renseignement concernant le chant et la vie de groupe, le choriste peut s'adresser à son responsable de pupitre ou aux chefs de chœur.

Article 7 : Le présent règlement est révisé chaque année à l'Assemblée Générale. Chaque adhérent, ou représentant légal, doit s'y soumettre et accepter les conditions concernant les droits à l'image et au son.

Article 8 : Les cotisations pour l'année 2025-2026 :

VSVL	1 choriste	110,00 €
VSVL (soit couple soit parent/enfant VSVL)	2 choristes VSVL	200,00 €
GDV	1 GDV	75,00 €
TNGV	1 TNGV	80,00 €
1 VSVL + 1 GDV ou TNGV	Réduction de 15,00 €	
1 VSVL + 2 enfants (GDV ou TNGV)	Réduction de 20,00 €	
2 enfants (GDV ou TNGV)	Réduction de 10,00 €	

**“La convivialité et la bonne humeur sont les bases de notre chorale,
dans le respect des séances de travail”**

Fait à / _____ / Le / _____ /

Nom Prénom / _____ /